Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 049-264901976-20250626-AS_25_06_26_3-DE

Publiée le 30/06/25

Délibération du Conseil d'administration
Séance du 26 juin 2025

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°2), représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, Marie Chantal GUILLOT, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie Chantal GUILLOT

Absente excusée

Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 20 juin 2025, CASF, article R123-16

POINT N°3 – CCAS – ACTION DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGEES – TARIF PROGRAMME 2025-2026

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

La Conférence des Financeurs, par l'intermédiaire du Conseil Départemental a lancé un appel à initiatives relatif à la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.

Dans ce cadre, le projet « remue-méninge » présenté par le CCAS bénéficiera d'une subvention de la Conférence des financeurs.

Il est proposé de fixer une participation pour les actions se déroulant sur plusieurs séances, dans la continuité de la tarification 2024-2025.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 049-264901976-20250626-AS_25_06_26_3-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- de fixer les tarifs suivant pour la programmation 2025-2026 de Remue-méninges (24 séances maximum, de septembre à avril) : 48€ pour l'année 2025-2026, payable à l'inscription
Pour les inscriptions après janvier 2026, un forfait demi-année à 26 €, payable à l'inscription.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

